

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **retrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : YVELINES (78)

Commune : GUERNES 1 ha 37 a 94 ca

Parcelles cadastrées : Ile chabussis: G-442 - Ile de guernes: G-396-399 - La noue: E-929-939-947-948 - La prieuse: G-341 - Le fond des buttes: D-579 - Les armandiers: D-827 - Les buttes: D-525 - Les carrieres blanches: D-600-602(B)

- Les chabussis: G-168-197 - Les cordieres: E-969-970-992(B)-996 - Les essiaux: E-591(B)-592-633-1326[581] - Les godes cirons: E-540(B)-541(B)-546 - Les gueronettes: E-298-318 - Les hautes marettes: D-305

- Sous les vallees: D-645-648(B)-653

Ce bien figure en zone RNU du PLU

Département : ESSONNE (91)

Commune : OLLAINVILLE 41 a 00 ca

Parcelles cadastrée : Classification dans un document d'urbanisme : OLLAINVILLE Bien occupé par bail rural

Le dsu du parc: C-19

Ce bien figure en zone A du PLU

Commune : LONGPONT-SUR-ORGE 3 a 10 ca

Parcelle cadastrée : Les bas graviers: AV-46

Ce bien figure en zone A du PLU

Commune : LINAS 3 a 49 ca

Parcelle cadastrée : Des vallees: AN-45

Ce bien figure en zone ND du PLU

Commune : MARCOUSSIS 17 a 07 ca

Parcelles cadastrées : Les bas mocquets: F-1662[1599]-1665[1597]

Ce bien figure en zone A du PLU

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 23/10/2017**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER Île de France 19, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.